

Partie à conserver par l'adhérent

INSCRIPTIONS

Les **réinscriptions** se font jusqu'au 15/08/2025. **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera renvoyé.** Les nouvelles inscriptions se feront EN LIGNE du 22/08 au 01/09

Au-delà de ces dates, il sera encore possible de s'inscrire sous réserve de places disponibles. Le montant de la cotisation est alors calculé de la manière suivante :

inscription en septembre / octobre / novembre : 100% de la cotisation

inscription en décembre / janvier : 80% de la cotisation

inscription en février / mars : 60% de la cotisation

inscription en avril / mai / juin : 40%

Problèmes financiers : contacter la trésorière, Mme Nathalie ACOSTA 06 15 22 62 81

CERTIFICAT MEDICAL

Un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la gymnastique n'est plus **obligatoire mais il faut nous retourner les questionnaire de santé.**

Tout pratiquant dont le dossier n'est pas complet ou n'est pas à jour de la cotisation se verra refuser l'accès à la salle de gymnastique.

ABANDONS / REMBOURSEMENTS

Arrêt pour raison médicale ou déménagement

Remboursement partielle de la cotisation (= cotisation – (cotisation * nb mois présence/9) – 50 € frais dossier)

sur présentation d'un certificat médical, et accompagné d'un courrier.

Abandon pour convenance personnelle

Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué pour un abandon au-delà du 2 octobre 2023.

TENUE VESTIMENTAIRE OBLIGATOIRE

Filles : justaucorps, collant ou shorty en fonction de la saison, les cheveux attachés

Garçons : corsaire, short ou caleçon moulant, tee-shirt près du corps

SECURITE : le port de bijoux est interdit pour la pratique acrobatique (boucle d'oreille, montre, collier, piercing). Les bijoux doivent être enlevés, les piercings protégés par un sparadrap.

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Les parents sont tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) jusque dans la salle de gymnastique, de s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de le(s) laisser, et de venir le(s) chercher dans la salle à la fin du cours.

REPLIR UNE DECHARGE SI L'ENFANT EST AUTORISE A PARTIR SEUL

La section se dégage de toute responsabilité si l'enfant quitte seul la salle à la fin du cours.

Présidente : Mme ALHAITZ Emmanuelle 06 75 42 13 28

Trésorière : Mme ACOSTA Nathalie 06 15 22 62 81